

## Politique sur le financement à la formation médicale postdoctorale

Finalement, tous les frais appartenant à la formation postdoctorale (matériel, transport, etc.) sont le rôle des résidents et des résidentes, pas ceux des bourses. Les bourses animales ne couvrent pas le salaire. La bourse doit aussi couvrir les droits de scolarité et frais connexes. Pour de plus amples détails, consultez la section sur les droits et frais de scolarité aux cycles supérieurs :

[http://](http://www.cdc.ca/...)

[www.cdc.ca/... -accounts/tuition-charge-fall/winter-term-tuition-and-fees/graduate-fees](http://www.cdc.ca/...). L'université fixe les droits de scolarité annuellement, sur la base d'une inscription durant les 2 semaines de l'année.

La bourse doit également couvrir toute prolongation acceptable de la formation (sur approbation par

Nous acceptons les bourses octroyées par un gouvernement, une organisation scientifique ou

Historique :

Approbation de la politique : 2018-12-12

Mise à jour : 2021-04

Révision : 2024-08

Approbation de la révision : 2024-08